

POLITIQUE DE RAINFOREST ALLIANCE :

Pour une utilisation sûre des machines





Rainforest Alliance crée un monde plus durable en utilisant les forces sociales et celles du marché pour protéger la nature et améliorer la vie des producteurs et des communautés forestières.

Nom du document :		Code du document :	Version :	Langue :
Politique de Rainforest Alliance : Pour une utilisation sûre des machines		SA-P-GA-31	V1	FR
Date de la première publication	Date de révision :	Valide à partir de :	Expire le :	
15 octobre 2023	Octobre 2023	15 janvier 2024	Jusqu'à nouvel ordre	
Élaboré par :		Approuvé par :		
Standards et Assurance		Directeur des Standards and Assurance		
Lié à				
SA-S-SD-1 Norme pour l'agriculture durable de Rainforest Alliance, Exigences pour les exploitations agricoles SA-S-SD-2 Norme pour l'Agriculture Durable de Rainforest Alliance, Exigences pour la Chaîne d'Approvisionnement				
Remplace :				
Applicable à :				
Titulaire de Certificat d'Exploitation Agricole, Titulaire de Certificat de la Chaîne d'Approvisionnement				
Pays/Région :				
Tous				
Produit agricole:		Type de certification :		
Tous les produits agricoles du champ d'application du Système de Certification de Rainforest Alliance ; veuillez voir les Règles pour la Certification.		Certification pour les exploitations agricoles et les acteurs de la chaîne d'approvisionnement qui relèvent du Chapitre 5 (Social)		

Les politiques sont contraignantes. Elles complètent et/ou remplacent les règles ou exigences à l'usage des parties prenantes auxquelles elles s'appliquent.

[Plus d'informations](#)

Pour plus d'informations sur Rainforest Alliance, consultez le site www.rainforest-alliance.org, contactez info@ra.org ou le bureau de Rainforest Alliance à Amsterdam, De Ruijterkade 6, 1013AA Amsterdam, Pays-Bas.

[Décharge de responsabilité concernant la traduction](#)

Pour toute question liée à la signification précise des informations contenues dans ce document traduit, veuillez vous référer à la version officielle en anglais pour en obtenir la clarification. Les divergences ou différences de sens constatées entre la traduction et le texte original ne sont pas contraignantes et sont sans effet sur la certification ou les audits.

Toute utilisation de ce contenu, y compris la reproduction, la modification, la distribution ou la réédition, sans l'accord préalable écrit de Rainforest Alliance est strictement interdite.



Introduction

La Norme pour l'Agriculture Durable de Rainforest Alliance exige qu'une analyse des risques pour la santé et la sécurité soit menée dans le champ d'application de la certification (Chapitre 5.6). Il s'agit plus particulièrement des exigences 5.6.9 et 5.6.10 qui abordent la question des risques pour les travailleurs concernant l'utilisation des machines.

Cette politique complémentaire est publiée en raison des risques élevés attribués à l'utilisation de machines lourdes, p. ex. lors des récoltes, sur l'exploitation agricole mais également dans les usines. Elle stipule quels risques additionnels les Titulaires de Certificat (TC) doivent prendre en compte pour l'utilisation de telles machines.

Étape 1 : Identifier les risques élevés liés aux machines utilisées

Identifier toutes les machines à haut risque utilisées au niveau du TC.

Il s'agit notamment des moissonneuses automotrices, manuelles, alimentées par batterie et portables, de pangas/machettes et de débroussailluses.

Étape 2 : Identifier les risques liés aux machines utilisées

Identifier les machines qui entraînent des risques et à qui. Ceci peut être fait par le biais d'une analyse des risques telle que requise par l'exigence 5.6.1, en évaluant :

- Pour quelles activités les travailleurs utilisent des machines ;
- Qui travaille sur quels types de machines ;
- Où et quand est-ce que les machines sont utilisées (p. ex. dans des zones proches de communautés, dans des zones libres d'accès) ;
- Quels sont les éventuels mauvais usages et risques liés aux machines ;
- Quelles pratiques dangereuses existent et pourquoi (cause profonde)

Les machines particulièrement dangereuses sont celles qui

- sont lourdes et puissantes
- Entraînent des risques liés à leur utilisation, leur maintenance, leur utilisation, etc., p. ex. des moissonneuses (automotrices), des machines à élaguer mais aussi des débroussailluses et des tronçonneuses.
- Sont utilisées pendant un durée limitée comme pendant la saison des récoltes. Les travailleurs sont susceptibles de ne pas avoir l'habitude de les utiliser ni d'avoir à gérer des situations dangereuses

Étape 3 : Identifier les types de risques

- Stabilité des machines (boue, pentes, trous, chargeur sur pneus, terrain inconnu) ;
- Les engins mobiles comme les machines de tonte et de ratissage (le travailleur est mal attelé sur la machine, des pièces qui se détachent, des personnes qui se retrouvent coincées, intervention sur des machines en fonctionnement) ;
- Chargement et mouvements de la machine (les travailleurs perdent l'équilibre, tombent ou font tomber le chargement) ;



- Déplacement vers et depuis les champs, notamment lorsqu'il s'agit de traverser une voie ou d'emprunter des routes publiques ;
- Entreposage des machines lorsqu'elles ne sont pas utilisées.

Étape 4 : Identifier les personnes à risque

Personnes en lien avec le travail : Les personnes susceptibles de courir un risque doivent être identifiées pour chacune des machines et leur utilisation : travailleurs, sous-traitants, visiteurs, fournisseurs de services et agents de sécurité.

Autres personnes pouvant se trouver à proximité : Si la machine est utilisée librement ou si elle se trouve dans une zone facile d'accès ou à proximité de communautés voisines comme dans un champ, d'autres personnes que les travailleurs sont susceptibles de courir un risque. Parmi elles figurent les familles qui vivent sur l'exploitation agricole, les passants, les enfants qui jouent ou les exploitants travaillant dans des champs voisins.

Étape 5 : Prendre des mesures d'atténuation des risques

Chaque risque doit être traité à l'aide de mesures adaptées et spécifiques en fonction du groupe à risque (5.6.1). Les TC doivent particulièrement faire attention aux femmes, aux enfants, aux travailleurs illettrés et à d'autres groupes vulnérables, p. ex. des personnes qui ne parlent pas la langue locale, lorsqu'ils utilisent des signes et lorsqu'ils organisent des formations et activités de sensibilisation.

Pour toute personne courant un risque, des mesures spécifiques doivent être incluses dans les formations, et des équipements de protection individuelle (EPI) (5.6.9), instructions et espaces de maintenance/stockage doivent être fournis (5.6.10).

En plus des exigences 5.6.9 et 5.6.10, les mesures supplémentaires suivantes doivent en outre être appliquées en ce qui concerne les machines lourdes et dangereuses :

- Des protocoles fiables y compris des vérifications de sécurité doivent être mis en place avant, pendant et après l'utilisation des machines.
- Un suivi régulier doit être effectué pour veiller à ce que les vérifications de sécurité et bonnes pratiques restent en place au fil du temps.

Pour toute autre personne se trouvant aux abords de la machine, les mesures complémentaires suivantes doivent être appliquées :

- Panneaux d'avertissement (permanents ou temporaires) sur la zone d'utilisation de la machine, indiquant le possible danger, dans la langue prédominante et/ou sous forme de pictogrammes ;
- Coordonnées de contact d'une personne formée aux premiers secours et/ou du premier centre d'urgence en cas d'accident ;
- Procédure à suivre pour porter secours à une personne blessée ;
- Protections supplémentaires (p. ex. clôtures et/ou agents de sécurité) dans les champs, clôtures entre les villages et les zones où les machines sont utilisées) ;
- Activités annuelles de sensibilisation pour la famille des travailleurs et les communautés concernées, sur les dangers associés aux machines lourdes.



Étape 6 : Surveiller et évaluer les mesures d'atténuation des risques

Comme requis par l'exigence 5.6.1, la fréquence et le type d'incidents liés à la santé au travail et à la sécurité sont consignés. S'aidant des étapes précédentes, la direction doit évaluer si les mesures prises ont été ou non mises en place efficacement et si ces mesures ont besoin d'être réexaminées.